

Section Fédérale C. F. T. C. des Agents de l'État de la Haute-Garonne

14, rue d'Auvergne – 31700 BLAGNAC

Téléphone : 06.78.06.97.59 – Fax : 05.61.15.72.94

E mail : fgfctcmipy@free.fr - Site internet : <http://fgfctcmipy.free.fr>

Le gouvernement augmente le point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010. Dernière augmentation avant le gel !

Le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010, signé par le Président de la République et publié au Journal Officiel du 8 juillet 2010, porte majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements d'hospitalisation de 0,5% à compter du 1^{er} juillet 2010. Cette augmentation est très insuffisante et précède le gel de nos salaires en 2011.

L'EVOLUTION AU 1^{er} JUILLET 2010

La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré et soumis aux retenues pour pension est fixée à 5 556,35 euros à compter du 1^{er} juillet 2010. Il augmente de 0,5 % (5 528,71 euros au 1/10/2009).